

| Salarié OGEC | | Salarié d'une entreprise prestataire | | Bénévole | |
|---|---|--|---|---|---|
| Nouvelle embauche | Salarié déjà en poste | Avec missions d'encadrement ou surveillance d'enfants | Sans missions d'encadrement ou surveillance d'enfants | Membres dirigeants des OGEC et des APEL. | Toute autre bénévole qui intervient régulièrement auprès des enfants (ou si le CE le juge nécessaire) |
| Demande du B2 par le CE au rectorat. | <p>Demande du B2 par le CE au rectorat par ordre de priorité :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les personnels qui interviennent dans les internats, 2. les autres personnels éducatifs, 3. les autres personnels qui sont en lien avec les élèves | <p>Demande du B3 par l'entreprise prestataire au salarié.</p> <p><u>ET</u></p> <p>Demande du B2 par le CE au rectorat.</p> | Demande du B3 par l'entreprise prestataire au salarié. | Demande du B3 par le Président d'OGEC au bénévole. | Demande du B3 par le Président d'OGEC au bénévole. |
| Information du candidat. | Note d'information au personnel. | Information via clause dans le contrat de prestation de service. | | | |